NOUVELLES LOCALES

Lille - Roubaix - Tourcoing

LILLE

Comment avorta la grève générale décrétée par la C. G. T.

A Lille, on croyait à la révolution

La C. G. T. veut mêler sa voix à celle des collectivistes et dans un manifeste qu'elle a fait placarder sur les murs de toutes les principales villes de France, elle exhale sa mauvaise humeur.

Voici, d'ailleurs, à titre de document, les principaux passages de ce placard :

« La grève des chemins a été le prétexte choisi par le gouvernement pour exercer à l'égard de la classe ouvrière une répression sans limite.

« Comme après les assassinats de Villeneuve-Saint-Georges, l'on réédite l'histoire fameuse d'un « complot contre la sûreté de l'Etat ».

« Ce fumambulesque complot est une invention de gouvernants sans scrupules, avides de conserver entre leurs mains de jouisseurs les rênes du pouvoir.

« Le gouvernement républicain n'est-il pas descendu dans la voie de l'ignominie aussi bas que les empires despotes les plus autocrates ?

« Par l'intervention de l'armée dans les grèves, par la mobilisation des grévistes, le droit de grève n'est-il pas devenu illusoire ?

« Par les incarcérations, par les poursuites arbitraires, la propagande syndicale ne devient-elle pas impossible ?

« Il n'y aura bientôt plus aucune liberté syndicale ! »

Comme toutes les affiches qu'a lancées la C. G. T., celle que nous venons de signaler est aussi violente que les précédentes, mais elle est néanmoins fort intéressante, car elle nous renseigne exactement sur l'état d'âme des dirigeants de ce fameux gouvernement.

Ils ne sont pas satisfaits et jamais peut-être leur fureur n'a été aussi grande.

Pour les personnes qui ne sont pas au courant de leurs agissements, leur mécontentement peut paraître inexplicable, mais pour les gens bien renseignés, il n'a rien d'étonnant.

Ils sont furieux de ne pas être arrivés à leurs fins...

Ayant en effet décidé la grève générale, ils n'ont pas pu heureusement la rendre effective et c'est là le motif de leur colère.

Prétiant de la grève des chemints, la C. G. T. rêvait d'ordonner à toutes les corporations la cessation immédiate du travail, mais comme elle craignait les divulgations qui, en 1905, firent complètement avorter l'essai qu'on désirait tenter, elle avait cette fois prit toutes espèces de précautions.

Pour éviter que ses intentions ne fussent connues des pouvoirs publics, elle avait le samedi 15 octobre, discrètement convoqué à Paris les dirigeants de toutes les organisations syndicales de province.

L'assemblée ne se fit pas aux heures ordinaires des réunions corporatives. Longuement on examina la situation et quand les délégués furent invités à émettre leur avis, presque tous et notamment les métallurgistes demandèrent que la grève générale fût décrétée immédiatement.

Chaque délégué devait reporter aux groupements représentés la décision qui venait d'être prise, lorsque Jouhaux fit remarquer qu'il eut été préférable d'attendre que les cheminots eussent réclamé l'appui de la Confédération.

La proposition de Jouhaux fut vivement combattue mais son avis prévalut cependant. Sa victoire ne fut pas toutefois complète, car en même temps que les délégués se rangeaient à son opinion, ils prenaient également la résolution de décréter la grève générale — quoi qu'il arrive — pour les derniers jours de la semaine suivante. Toutes les dispositions avaient été prises dans ce sens et c'est par des dépêches dont le texte ne devait avoir aucune signification pour le profane, que l'ordre de grève devait être lancé.

Cet ordre ne fut pas envoyé pour la bonne raison que les cheminots estimant leur cause compromise par le mouvement révolutionnaire qui se dessinait, prirent la résolution de reprendre le travail.

Ah ! ce fut un beau charivari parmi les dirigeants des syndicats ! On s'en prit tout d'abord aux dirigeants de la Fédération des chauffeurs et mécaniciens, puis on critiqua ensuite le conseil d'administration de la C. G. T. de ne pas avoir précipité le mouvement qu'il pouvait sortir la révolution.

Cette révolution, on y croyait non seulement à Paris, mais aussi à Lille et peut-être là plus qu'ailleurs.

C'est ainsi que, malgré l'ordre de reprendre le travail rédigé par le comité de grève, on invitait encore, le lendemain, les ouvriers à ne pas répondre à l'ordre de mobilisation ni aux convocations lancées par des magistrats.

D'ailleurs, l'aveu que fit ces jours derniers un de ceux qui à Lille dirigeaient le mouvement, en dit plus long que tout commentaire.

Répondant à un magistrat qui lui faisait remarquer que ses conseils avaient mis certaines ouvriers dans une fâcheuse situation, celui-ci déclarait : « Que voulez-vous, nous pensions que c'était la révolution et, ma foi, pour nous emparer du pouvoir tous les moyens étaient bons ».

CANDIDE.

UNE IMPORTANTE CAPTURE

Est-ce sur la piste d'une bande de cambrioleurs ?

La police de sûreté a opéré mardi après-midi, une arrestation à laquelle elle paraît attacher une très grande importance.

Vers quatre heures, elle s'appréhendait un nommé Noël Lemay, âgé de 18 ans, qui, il y a quelque temps, s'était évadé d'une colonie pénitentiaire où il avait été incarcéré à la suite de divers méfaits.

Depuis son retour, il ne s'adonnait à aucun travail et on suppose qu'il ne subvenait à ses besoins qu'en commettant des cambriolages. Avec plusieurs de ses camarades, il aurait notamment commis les vols que constatèrent, il y a quelques jours, M. Doudelet, liquoriste, rue des Arts, et Warelle, négociant, rue des Sarrazins. On avait dérobé chez l'un une importante quantité de rhum, et chez l'autre, plusieurs caisses de boîtes de sardines.

Cinq cents Appareils d'éclairage
Paul PACQ-HILST, 10, rue Royale, Lille
Ateliers : Rue Boudin, 6, 8, 10, 12
4621

LE MAUVAIS PAVÉ

Hier matin, M. Coorevits, tailleur, demeurant place de la Nouvelle-Aventure, passant rue des Postes, a fait une chute sur la chaussée et s'est blessé légèrement à la tête.

Après un pansement dans une pharmacie, le blessé a pu regagner seul son domicile.

UNE FEMME VITRIOLE SON MARI

Hier, avec onze heures du matin, à la suite d'une scène de jalousie, la nommée Flore Coppens, épouse Labire, 31 ans, ménagère, demeurant rue du Curé-Saint-Sauveur, 29, a jeté le contenu d'un bol de vitriol à la figure de son mari.

Celui-ci, très grièvement brûlé, a refusé de porter plainte.

COFFRES FORTS
21, rue ROYALE LILLE **GRUSON**
4612

L'INFIDÈLE MITRON

Chargé par son patron, M. Denneulin, boulanger, rue de Carvin, d'effectuer quelques encaissements, Louis Blaguier, 24 ans, garçon boulanger, garda malhonnêtement 200 francs que lui avaient versés des clients. Il a été déféré au parquet.

LA VENGEANCE D'UN MARI TROMPÉ

Emile Declercq, qui, dans la nuit de dimanche à lundi, à Mons-en-Barœul, tua sa femme, Jeanne Desmet, et tenta d'assassiner son rival, Auguste Lange, a choisi pour défenseur Me Tellier.

D'autre part, la famille du prévenu a adressé une supplique à M. le Procureur de la République, pour lui demander que leur parent soit ramené à l'hôpital de la Charité, où il suivait un traitement à l'électricité, ajoutant que son séjour à la maison d'arrêt lui serait certainement funeste.

M. Chouzy n'a pas encore fait connaître sa réponse, mais on croit que Declercq sera remis en liberté dans quelques jours.

UN ATTELAGE DISPARU EST RETROUVÉ

M. Joseph Guilleume, cocher au service du noviciat des Frères d'Annœpes, abandonnait, lundi soir, sa voiture devant une papeterie de la place des Patiniers.

Il ne s'absenta que quelques instants, mais lorsqu'il revint, son véhicule avait disparu. M. Guilleume, qui croyait à un vol, est heureusement rentré en possession de son attelage. Celui-ci a été retrouvé vers minuit, rue des Rogations et les marchandises qu'il transportait étaient intactes.

IL AIMAIT LES PRUNES

Surpris dérobant des prunes dans un sac, qui de la gare Saint-Sauveur, le nommé C. P..., 27 ans, mécanicien, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LES ACCIDENTS

Un bicycliste se jette sur un car

Un bicycliste, M. Louis Dacquillière, 42 ans, demeurant rue Rabelais, 60, longeait, après-midi, vers trois heures, la rue Nationale. Il arrivait sur le tramway, quand obliquant soudain, il alla se jeter sur un car dont il qu'il avait pu apercevoir. Il se releva sans blessure, mais sa machine fut fort endommagée.

Une cheminée s'écroule

Dans la matinée de mardi, une cheminée de la maison portant le N° 25 de la rue des Bouchers, s'est écroulée. Quelques briques sont tombées sur la véranda de M. Saint-Martin, mais personne n'a été blessé.

Huile de Foie de Morue
garantie pure et de provenance directe, chez Mlles Assoignon, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. 9289

INDÉLICATE SERVANTE

Mme Guillaume, pâtissière, rue de Paris, a porté plainte, mardi matin, contre une de ses domestiques, Marthe L..., femme G... Depuis quelque temps elle dérobait à sa patronne du cacao et des friandises. On a retrouvé dans sa chambre une provision assez abondante de marchandises.

LE BEC MÉKER éclaire fort et consomme très peu de gaz. En vente, Maison D. VASSE, 8, rue Gambetta (place République), Lille. — Installations Gaz et Eaux.

LE BANQUET DES MÉDAILLES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Dimanche a eu lieu le banquet annuel de la Société des Médailles du Commerce et de l'Industrie de l'arrondissement de Lille, à son siège, rue de Paris, 47.

Le dîner, très bien servi par M. Duval, le propriétaire du local, se passa dans la plus franche cordialité. Au dessert, lecture fut faite des lettres des présidents d'honneur, M. Edmond Faucheur, président de la Chambre de Commerce, et M. Bigo-Daniel président de la Société industrielle du Nord, s'excusant de ne pouvoir assister au banquet, et de M. le Maire de Lille, également empêché, qui avait délégué, pour le remplacer, M. Maurice Grunier, conseiller municipal du quartier de Saint-Lille. Invité à présider l'assemblée, M. Maurice Grunier, dans une chaude improvisation, dit le dévouement, la probité des vieux travailleurs présents, tous ayant consacré au moins 30 années, les meilleures de leur existence, à la bonne marche et à la prospérité d'une même maison.

Ne pouvant faire partie des Médailles comme membre actif, M. Maurice Grunier sollicite son admission comme membre honoraire.

M. Adolphe Lecreux, président, prit alors la parole et fit l'historique de la société fondée en 1902. Il envoya un souvenir ému à feu M. Bodard, premier président fondateur, ainsi qu'à tous les membres disparus. Il leva son verre en l'honneur de la République, à M. Faillières, à M. Vincent, préfet du Nord, à M. Delesalle, maire, à M. Grunier et à la municipalité, au vice-président, M. Victor Brillon, à la commission tout entière et aux camarades médaillés.

M. Victor Brillon, vice-président, à son tour, remercia M. Lecreux de ses compliments qu'il reporta en partie sur ses dévoués collaborateurs, M. Louis Bougard, secrétaire, et M. Rufin Cautier, secrétaire-adjoint. Il insista vivement près des sociétaires pour qu'ils tiennent de la propagande près de leurs camarades médaillés, afin que ceux-ci viennent grossir les rangs de l'Association qui a pour objet : « Assistance mutuelle, concorde, fraternité ».

Plusieurs vivats furent chantés et les chansons et les monologues suivirent.

ASSOCIATION DES ANCIENS GYMNASTES VETERANS DE L'AVENIR DU VIEUX-LILLE

Une réunion de quatre-vingts anciens gymnastes de l'Avenir du Vieux-Lille, vient de se former, en société amicale, ayant pour but de resserrer les liens de camaraderie et de soutenir par leur présence les jeunes gymnastes du Vieux-Lille: MM. Georges Nys, Détu et Accou, promoteurs de cette association, ont fait connaître aux anciens gymnastes présents le but de cette association, puis on a procédé au vote de la commission.

Ont été élus : président, Désiré Leignel ; vice-présidents, Carlier et Lecourt ; secrétaire, Gabriel Pigot ; trésorier, Delattre.

La commission fait savoir que les anciens gymnastes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de convocation, peuvent envoyer leur adhésion au secrétaire de cette association, 303, rue Gambetta, ou au siège, rue St-André, 82.

CONCERT DES ANCIENS GRADÉS

Voici les noms des artistes qui prêteront leur concours à cette solennité, le 6 novembre prochain, à l'Hippodrome Lillois :

Mme Sizes, de l'Opéra, et Mlle Vauthrin, de l'Opéra-Comique ; M. Maurice de Féraudy et Mlle Maille, de la Comédie Française ; Mlles Charles et Mouniey, de l'Opéra ; M. Bachmann, le célèbre violoniste, et M. Chapier, le comique mondain.

Avec de tels éléments, le succès est assuré.

Je ne fume que le NIL

ÉTAT-CIVIL

du 31 octobre 1910

Naissances. — Gaston Savoye, rue Gustave-de-Chaillion — Georgette Moulaigne, rue Vauban, 12 — Julienne Vandenbossche, rue Vauban, 46 ans, époux de Marie Crohet, rue de la Bisquerie, 1 — Victorine Dupuis, 31 ans 6 mois, veuve de Van Cutsebroeck, rue des Postes, 238 (cour) — Jeanne Dumuel, 31 ans, épouse Duclercq, rue du Faubourg-de-Roubaix — François Rabbiner, 75 ans, époux de Mathilde Bailleul, rue d'Esquermes, n° 4.

COMMUNICATIONS ET CONVOCATIONS

Société de Géographie de Lille. — Jeudi prochain, 3 novembre, à huit heures et demie précises, M. José Barrado, homme de lettres, membre du Conseil d'administration de l'association franco-portugaise de Paris, fera une conférence sur le Portugal (projections).

ROUBAIX

LE COMITÉ ORGANISATEUR des jeux de boules à l'Exposition de Roubaix 1911 (voir le règlement en chronique sportive), prie les présidents de toutes les sociétés du Nord, des départements voisins et de la Belgique, de vouloir bien communiquer le projet à leurs sociétaires en assemblée générale, et de faire parvenir les observations au siège, rue de la Gare, 44, Roubaix.

Le comité se réunira le vendredi 11 courant, pour voir si, d'après les réponses, il y a lieu de modifier le règlement en question.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ECOLE DE LA RUE MONTAIGNE. — Cette A. offre à ses membres un grand concert qui aura lieu le dimanche 6 novembre, à 4 h. 1/4 du soir, dans la salle des fêtes du Café Français, Grande-Rue, 34. La 1re partie de ce concert, sera terminée par « Les Noces de Jeannette », opéra-comique en un acte, de Massé ; la comédie-bouffe : « Rival pour rire », de Grenet-Dancourt, terminera la seconde.

CHEZ LES TISSERANDS. — Lundi, 23 tisserands de la maison Cauliez frères, rue Chapelle-Carrette, 96, se sont mis en grève, demandant une augmentation de salaire.

POUR BRIS DE CLOTURE. — Procès-verbal pour tapage injurieux a été dressé pour bris de clôture chez Alfred Delplanque, rue de la Paix, à Alfred Nys, Henri Nys, Henri Debock et Léocadie Delmotte.

LES ACCIDENTS. — Lundi, vers 6 h. ½ du soir, angle de la Grande-Place et de la rue de la Gare, voulant éviter un tramway, le nommé Maxime Blanchet, 16 ans, rue de Lille, 43, à Mouvaux, a été tamponné et renversé par l'auto de M. Albert Motte, pilotée par M. Alfred Motte fils. Blanchet porte des contusions multiples, mais très légères, sur tout le corps. Il a été reconduit chez lui par l'auteur de l'accident.

AU GRAND-THÉATRE. — La troupe des Théâtres municipaux de Lille a donné, devant une nombreuse assistance, une excellente représentation de « Werther », drame lyrique, tiré du poème de Goethe.

Jeudi 3 novembre, en matinée et en soirée : « Le Mariage de Mademoiselle Beulemans », comédie en 3actes de MM. Franz Fonson et Fernand Wicheler, par la Troupe du Théâtre de la Renaissance.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Germaine Delporte, rue de Cambrai, 38 — Pierre Degeuille, boul. de Cambrai — Gilberte Boutemeu, 13 ans, rue de Bouvines, 13 — Léon Desmasures, rue Desaix, 44 — Eugène Lawgek, rue de la Guinguette, 93 — Emilienne Prut, rue Lacroix, cité Immobilière, 29 — Madeleine Lecouche, rue de la Bassée-Haute, rue Dubled, — Denise Lodens, rue Blanqui, 16 — Zélie Bossaert, rue Blanqui, 16 — Jeanne Lebas, — Oscar Vandenbrouck, 29 ans, négociant, rue des Longues-Haies, 124, veuve Flandre, épouse de Marie Dupuis, rue Pellart, 17 — Marie Pensaert, rue Cosmoline, 1 — Marie Flandre, 38 ans, sans profession, rue d'Ypres, 5 — Rosalie Pugeiler, 34 ans, domicilée, avenue Jean-Lagrange.

Condition publique des Matières textiles
DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 24 au 29 octobre 1910. Laines, 1.456 — Laines peignées, 694.693 — Fils, 22.852, 213.368 — Noriaux et Lisses divers, 47.872 — Cotons, Jute, Lin, etc., 123.341. — Total : 1.099.762.

Cautionnement, 2.029 ½ opérations. — Tissage, 1.115 — Dégraissage, 18. — Dégraissage, 64 ½.

Marchés à terme de Roubaix-Tourcoing, 18.720 kilos ; Anvers, ---.

TOURCOING

DEUX VICAIRES SE PLAIGNENT DE VIOLENCES DE BRIS D'UN CARREAU ET DE VOL D'UNE QUEUE DE BILLARD. — Les obsèques civiles d'un habitant de la rue Jourdan, qui eurent lieu dans l'après-midi de lundi, avaient été précédées de nombreux incidents du reste assez pénibles. Le défunt ayant déposé au siège d'une société de libre pensée une pièce établissant sa volonté d'être enterré civilement, et la famille, qui, dit-on, ignorait que son parent avait exprimé cette volonté, ayant voulu faire procéder à des obsèques religieuses, les amis du mort firent rendre un jugement par M. le juge de paix du canton Sud. Ce sont des tiraillements en sens divers autour d'un cadavre qui donnèrent lieu aux incidents auxquels nous faisons allusion plus haut.

Lundi soir des individus au nombre de six, sont entrés dans la patronage Notre-Dame, rue Fin-de-la-Guerre, en dépit de l'opposition de deux abbés, les frères Guéprey et Louis Dethoor, vicaires de Notre-Dame. Un carreau fut brisé dans le vestibule, M. Louis Dethoor fut bousculé contre une cloison et tombe, et les envahisseurs se seraient retirés en emportant une queue de billard.

Les abbés Gustave et Louis Dethoor ont porté plainte. Il ont désigné par son nom un anarchiste comme étant celui qui conduisait la bande d'assaillants.

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a reçu la plainte des deux abbés, a ouvert une enquête.

Les plaignants sont portés à voir dans cette affaire une suite aux incidents qui se produisirent à l'occasion des obsèques de l'habitant de la rue Jourdan.

TOMBE DE SON METIER. — M. Kléber Paris, 23 ans, ouvrier tapissier chez M. Masure fils, fabricant de tapis rue du Bus, est tombé du haut de son métier où il était monté pour arranger la mécanique Jacquard. Dans sa chute, l'ouvrier a contracté de fortes contusions de la région lombaire qui entraîneront une incapacité de travail d'au moins 20 jours, sans complications.

LES CHUTES DANGEREUSES. — M. J.-B. Coupelle, 72 ans, allumeur de gaz, a fait une chute en passant rue des Ursulines, et s'est fait une entorse tibio-tarsienne. Docteur Ducatillon, 25 jours.

NOUVELLES RÉGIONALES

Une lettre de M. Delmaire à propos de l'abbé Lemire

M. Delamaire, coadjuteur de Cambrai, vient d'adresser à la « Dépêche » de Lille, qui la fait précéder d'une courte note très approbative, et à la « Croix du Nord », qui la publie sans aucun commentaire, la lettre suivante :

« Cambrai, le 31 octobre 1910.

« Monsieur le directeur,

« Un journal hebdomadaire de Lille, dans son numéro du 19 courant, publie quelques lignes assez énigmatiques d'où l'on pourrait peut-être conclure que l'audience récemment accordée par moi à M. l'abbé Lemire aurait été le point de départ d'une détente dans ses rapports avec l'archevêché de Cambrai.

« Pour couper court à toute interprétation de ce genre, je tiens à dire que, dans cette circonstance, il n'a été adressé à M. Lemire que des reproches pour le passé et de sévères avertissements pour l'avenir.

« Déjà, lors des retraites ecclésiastiques, j'avais cru devoir blâmer son attitude générale des derniers temps et je ne sache pas qu'il ait rien fait depuis pour mériter que je retire ce blâme, au contraire.

« En réalité, après les incidents déplorables de son élection et du scandaleux banquet du 2 octobre, je considère de plus en plus sa présence au Parlement comme un malheur et la campagne persistante menée en sa faveur dans les Flandres comme le manquement absolu de discipline à l'égard de l'autorité religieuse. La politique proprement dite n'a d'ailleurs rien à voir dans les sentiments que j'ai manifestés à l'occasion de ces incidents, et, seul, le souci du bien religieux de mon peuple m'a déterminé à communiquer par ceux-ci mes jugements.

« Puisse cette nouvelle déclaration éclairer les catholiques qui s'obstinent à servir la cause de M. Lemire et, en marquant son isolement parmi ses ennemis, rétablir bientôt enfin avec ses graves illusions.

« Puisse-t-elle aussi mettre un terme à tous les racontars malfaisants et ridicules qui ne cessent d'être colportés dans nos villages flamands, d'ordinaire si calmes et malheureusement si agités depuis quelques mois.

« Je vous saurais gré, Monsieur le directeur, de publier cette lettre et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

« + François,

« archevêque-coadjuteur de Cambrai ».

La « Dépêche » déclare qu'elle n'ajoutera aucun commentaire à ce « grave document; il se suffit en effet à lui-même, et tous ceux qui auraient pu conserver quelque illusion sur les sentiments du coadjuteur de Chonbrul vis-à-vis de l'abbé Lemire sont maintenant suffisamment éclairés. M. Delamaire ne se gêne pas pour dire qu'il considère la présence de l'abbé Lemire au Parlement comme un « malheur » ; il nous apprend en plus sa présence au Parlement comme un malheur et la campagne persistante menée en sa faveur dans les Flandres comme le manquement absolu de discipline à l'égard de l'autorité religieuse. La politique proprement dite n'a d'ailleurs rien à voir dans les sentiments que j'ai manifestés à l'occasion de ces incidents, et, seul, le souci du bien religieux de mon peuple m'a déterminé à communiquer par ceux-ci mes jugements.

« Puisse cette nouvelle déclaration éclairer les catholiques qui s'obstinent à servir la cause de M. Lemire et, en marquant son isolement parmi ses ennemis, rétablir bientôt enfin avec ses graves illusions.

« Puisse-t-elle aussi mettre un terme à tous les racontars malfaisants et ridicules qui ne cessent d'être colportés dans nos villages flamands, d'ordinaire si calmes et malheureusement si agités depuis quelques mois.

« Je vous saurais gré, Monsieur le directeur, de publier cette lettre et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

« + François,

« archevêque-coadjuteur de Cambrai ».

La « Dépêche » déclare qu'elle n'ajoutera aucun commentaire à ce « grave document; il se suffit en effet à lui-même, et tous ceux qui auraient pu conserver quelque illusion sur les sentiments du coadjuteur de Chonbrul vis-à-vis de l'abbé Lemire sont maintenant suffisamment éclairés. M. Delamaire ne se gêne pas pour dire qu'il considère la présence de l'abbé Lemire au Parlement comme un « malheur » ; il nous apprend en

AUTOUR DE LILLE

FLERS. — **Suicide.** — Eugène Dehroit, 34 ans, rue du Bourg, s'est pendu à Bergues-guinette de sa fenêtre. Il était atteint de pseudrasthénie aiguë.

Excellent ouvrier menuisier, Dehroit ne trouvait sans travail depuis un mois.

ARMENTIERES. — Profitant de la tempête qui faisait rage, la nuit dernière, trois incendies ont tenté, sans succès, de dévastrer, par un vandalisme, dans la commune de M. Bermanne, cabaretier, rue Saint-Jean.

LA MADELEINE. — Intervenu, lundi soir, à 8 heures ½, à l'intiminer tenu par M. Boisseau, rue de Marquette, pour apaiser une discussion, le sous-brigadier Bolardon dut saisir une véritable bataille entre deux individus, Célestin Fromquet, 36 ans, journalier, rue Saint-Victor, 61, et Henri Pleavet, 36 ans, qui, grâce à l'intervention des gardes Dubois et Baudouin, purent être appréhendés.

Le sous-brigadier Bourdon subira que la capacité de travail d'une diaine de jours.

HELLEMMES. — Rôle au cambrioleur, dimanche soir, rue Ferdinand-Mathieu, au sortir d'un estaminet, Louis Hempel, 29 ans, rue Gambetta, fut grièvement blessé au cou par un nommé Tanche et, en outre, reçut des inconnus des coups de talon au visage. Hospitalisé.

Feuilleton du 2 Novembre N° 28

LE PÉCHÉ DE MARTHE

Par Paul BERTNAY

Le comte d'Ormey eut un éclair dans ses yeux noirs.

— C'est que... je ne vais pas de ce côté-là moi... Je vais du côté de la première ambulance française... et dès que je serai sur pied...

— Mais, monsieur le capitaine, faisait Antoine, soit qu'on veuille aller en Suisse, soit qu'on veuille prendre un autre chemin, c'est toujours par Chaumont qu'il faut passer pour trouver enfin la route libre...

— Et ne plus voir d'Allemands, s'écria la jeune marquise.

Antoine hocha la tête :

— Oh ! Je me doute bien que, d'ici à Chaumont, malgré votre sauf-conduit, vous ne leur pas tant que ça à en rencontrer.

— Ah Dieu ! murmura la douairière.

— Alors, prenez le chemin de Saint-Blaise. Il est moins direct que la route qui longe le tracé du chemin de fer, mais là, je vous réponds qu'il n'y aura pas de Prussiens. Ils ne s'amuseront pas à passer par ce défilé.

— Mais, Antoine, c'est que je ne le connais pas, ce chemin...

— Je le connais, moi, madame, s'écria Claudine. Je suis de Wassy, il faut prendre toujours droit en longeant la rivière.

— Alors... Au revoir, mon brave Antoine, que Dieu vous protège et vous récompense!

— Je suis déjà récompensé, madame la marquise, par le plaisir de vous rendre service...

Les rênes étaient dans la main du nouveau cocher.

D'un mouvement instinctif, tant il était familier, il rassembla les chevaux et leur rendit aussitôt la main...

Et les bonnes bêtes — un solide équipage à deux robustes — partirent au petit trot.

Déjà, sur le siège, Claudine faisait en baissant la voix :

— Nous sommes encore pour un grand moment dans le bois... passez-moi les rênes, ma reine le conte...

Et Claire, d'une voix impatiente :

— Mons leur d'Ormoy, comment êtes-vous... les cahots ?... Claudine, prenez bien garde...

Et lui, avec une émotion de joie infinie :

— Il me semble que c'est un rêve, que je n'ai jamais été blessé... C'est exquis...

Et la voiture s'engagea sur la même route où, quelques heures auparavant, avait défilé le peloton de cavalerie qui emportait Marthe Lemaistre.

XV

Claude Gontard

Pendant ce temps, les deux heures s'étaient écoulées.

Aussitôt leur expiration — sans accorder une minute de plus... une seule minute — le général d'Herzog avait fait procéder à l'arrestation de tous les membres du Conseil municipal — ceux qu'il appelait de sa voix sèche et brève : les notables, — et dont le premier appréhendé avait été — on le devine — le maire Gontard.

Alors — immédiatement — dans la salle de la mairie, une cour martiale s'était formée.

Le général d'Herzog présidait ce tribunal de guerre, et il avait ainsi ouvert la séance :

— Messieurs, si nos représailles ne sont pas terribles, nous serons décimés au coin de tous les chemins, par des paysans à l'affût. Il faut donc faire peur à ceux qui seraient tentés d'imiter les assassins de la Buseière. L'incendie du village et du château ne suffit pas. Je suis d'avis qu'une exécution capitale prévaude, sous les yeux des habitants, la destruction totale du village.

Mais si nous ne frappons qu'une fois, il faut frapper à la tête. D'autant mieux que le chef de la municipalité est un de ces farouches du patriotisme sur les sentiments duquel il n'y a pas à se tromper. C'est un ennemi irréconciliable ; et ceux-là, on ne saurait trop les supprimer.

... Est-ce votre avis, messieurs ?

Sans une seule dissonance, les officiers répondirent successivement :

— Absolument de cet avis.

— Alors, fit le général en élevant la voix pour se faire entendre du sous-officier de planton, qui se tenait à la porte de la salle, amenez ici le nommé...

Il consulta une note :

— ... Le nommé Claude Gontard, maire de la localité.

Peu après, le vieux Lorrain, conduit par quatre soldats, comparaissait devant le tribunal qui, sans l'entendre, l'avait déjà condamné.

— Vous êtes le maire de cette commune? lui demanda sans autre préambule le général d'Herzog.

— Vous le savez bien, puisque c'est à ce titre que vous m'avez mis en état d'arrestation.

— Vous reconnaissez donc qu'en effet vous remplissez cette fonction.

Le maire haussa imperceptiblement les épaules, pendant que le général continuait de sa voix sèche et brève :

— Votre autorité implique votre responsabilité. Vous nous avez refusé le concours de cette autorité et ne nous livrant pas, dans le délai fixé par moi, les coupables de l'assassinat d'un officier allemand.

— Celui qui a répondu à la provocation, je puis même dire à l'odieux attentat de votre officier, non pas en l'assassinant, — car je sais tout à présent, — mais en se battant avec lui régulièrement et en le tuer loyalement, non pas d'un coup de couteau, comme vous prétendez, mais d'un coup de sabre, — celui-là était déjà bien loin d'ici quand vous avez retrouvé le corps de l'agresseur.

— Nommez-le donc, alors.

— C'est inutile, puisqu'il vous a échappé et qu'il est maintenant à l'abri de vos atteintes.

Le général se tourna vers les officiers qui composaient le conseil de guerre :

— Il me semble, messieurs, que les quelques réponses de cet homme ne peuvent que vous confirmer dans l'avis déjà exprimé par vous.

Et le général prononça, en martelant les mots :

— Vu les réponses et l'attitude du nommé Gontard, maire de la Buisière ; vu son refus d'aider à la répression d'un crime dont il avoue connaître l'auteur ; vu sa responsabilité de premier magistrat de la commune, la cour martiale, à l'unanimité, le condamne à être passé par les armes sur la place du village.

— Mon sacrifice est fait, répondit le vieux Lorrain, d'une voix qui ne tremblait pas. Je m'attendais à ce que vous appelez votre justice.

Et levant une main de menace :

— Profitez !... tout ce paiera un jour... Et pour moi, finissez-en vite, je vous prie.

Le général ajoutait déjà avec sa dureté et sa froideur de pierre :

— La cour martiale vous laisse le temps nécessaire pour écrire, si vous le désirez, un acte de dernière volonté. Ce document sera d'ailleurs transmis, vous pouvez en être certain, à l'adresse indiquée.

Ecrire !...

Un éclair brilla dans les yeux gris de Claude Gontard :

— Eh bien oui, fit le vieux Lorrain. J'ai mon fils à qui je veux laisser un souvenir.

Il s'approche de la table du secrétaire de la mairie — dans un coin de la salle — où il savait trouver tout ce qui lui était nécessaire.

Et il écrivit de sa grosse écriture qui ne courut pas, plus tremblée, sous sa lourde main :

« Mon cher enfant,

« Les Allemands vont me fusiller, comme ils ont fusillé ton grand-père.

« Le jour venu, souviens-toi, pour régler « avec eux notre compte qui date de loin — « et ce jour-là, mes os, sous la terre, tressailleront de contentement. »

Il signa, plia, cacheta et, sur l'enveloppe :

« A monsieur Lebarrois, notaire à Saint-Dizier, pour remettre à mon fils Pierre « Gontard s'il revient vivant de l'armée du « Nord où il se bat pour son pays. »

Il signa une seconde fois sur l'enveloppe, et jeta sa lettre sur la table du conseil de guerre, pendant que les officiers allemands regardaient avec une stupeur de respect cet homme, — ce paysan, — si près de la mort.

— Je tiens à ce que vous ayez ma lettre, — liquider avec ce calme héroïque ses affaires terrestres.

— Voilà... Je suis prêt.

— Cette lettre, monsieur, fit gravement le général, sera remise à son adresse.

Sur un signe, les soldats avaient violemment le condamné.

Et c'est lui qui leur répéta — comme un suprême commandement :

— Allons !...

. . . . . .

. . . . . .

Les soldats ont fait évacuer toutes les maisons.

Les femmes — les enfants — les vieux — car dans le village il n'y a plus d'hommes valides — les vieux aux têtes grises — tous sont sur la place, serrés les uns contre les autres... attendant avec une silencieuse angoisse... en une oppression d'épouvante ce qui, depuis quelques minutes, semble vouloir prolonger depuis des heures.

Et puis, alors, un autre homme est amené, qui marche d'un pas lourd mais ferme, et qu'on place, seul, contre le mur de l'église.

Un peloton de douze soldats s'engage à quelques pas devant lui...

De ce peloton, prenez conseil, se détache un sous-officier qui s'approche du condamné.

Il tient à la main un mouchoir plié en écharpe.

Il fait un geste comme pour bander les yeux au vieillard.

Mais celui-ci, d'un geste de refus :

— Allons donc ! croyez-vous que j'ai peur de voir venir la mort ?

Et, haussant ses larges épaules, — pendant que le sous-officier s'éloigne :

— Allez, vous tous, à cinq pas de moi, — je vous le dis, — vous ne tuerez pas un Gontard.

Et c'est lui qui leur répète — comme un suprême commandement :

— Allons !...

. . . . . .

. . . . . .

Les soldats ont fait évacuer toutes les maisons.

Les femmes — les enfants — les vieux — car dans le village il n'y a plus d'hommes valides — les vieux aux têtes grises — tous sont sur la place, serrés les uns contre les autres... attendant avec une silencieuse angoisse... en une oppression d'épouvante ce qui, depuis quelques minutes, semble vouloir prolonger depuis des heures.

Et puis, alors, un autre homme est amené, qui marche d'un pas lourd mais ferme, et qu'on place, seul, contre le mur de l'église.

Un peloton de douze soldats s'engage à quelques pas devant lui...

De ce peloton, prenez conseil, se détache un sous-officier qui s'approche du condamné.

Il tient à la main un mouchoir plié en écharpe.

Il fait un geste comme pour bander les yeux au vieillard.

Mais celui-ci, d'un geste de refus :

— Allons donc ! croyez-vous que j'ai peur de voir venir la mort ?

Et, haussant ses larges épaules, — pendant que le sous-officier s'éloigne :

— Allez, vous tous, à cinq pas de moi, — je vous le dis, — vous ne tuerez pas un Gontard.

Et c'est lui qui leur répète — comme un suprême commandement :

— Allons !...

. . . . . .

. . . . . .